

GESTION LOCATIVE

BAREME MANDAT : LOTS D'HABITATION - PARKING

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot (minimum facturation 20 € TTC)	7,00%	8,40%
■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot	2,90%	3,48%
■ Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot	1,80%	2,16%
■ Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)	3,61 €	4,33 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES - Lot isolé

Gestion administrative	€ HT	€ TTC
------------------------	------	-------

■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, congés bailleur...)	341,67 €	410,00 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer	116,66 €	140,00 €
■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)	127,50 €	153,00 €

Gestion financière

■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	21,33 €	25,60 €
■ Frais d'arrêt de compte locataire suite congé vente/reprise	76,83 €	92,20 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers: par an et par immeuble géré : 1 lot	204,91 €	245,89 €
par lot complémentaire sur un même immeuble	4,79 €	5,75 €

Gestion technique

■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé	116,66 €	140,00 €
■ Réalisation de la visite virtuelle 360°	54,17 €	65,00 €

Représentation et procédure

■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	à la vacation horaire	
--	-----------------------	--

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES Immeuble Total

Gestion immeuble	€ HT	€ TTC
------------------	------	-------

Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles		
■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	59,17 €	71,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	110,17 €	132,20 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	161,42 €	193,70 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...	à la vacation horaire	

Gestion technique

■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé	116,66 €	140,00 €

Vacation Horaire	116,66 €	140,00 €
-------------------------	----------	----------

Barème en vigueur au 01/09/2024 pour tout mandat de gestion locative conclu ou renouvelé expressement à compter de cette date.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 1er septembre 2024

FONCIA LVM - Siège social : 2-4 Boulevard de la gare - 95210 SAINT GRATIEN RCS PONTOISE 304 970 726

GESTION LOCATIVE

BAREME MANDAT : LOTS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot	7,00%	8,40%
■ Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)	10,84 €	13,00 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES	€ HT	€ TTC
Gestion administrative		
■ Honoraires de rédaction d'acte : bail, avenant et renouvellement		
▪ Honoraires de rédaction de bail pour chaque partie (sur le loyer annuel HT et HC) minimum de facturation 450€ TTC	5,42%	6,50%
▪ Honoraires de rédaction d'avenant au bail : notamment révision triennale, de subrogation, pour chaque partie	384,17 €	461,00 €
▪ Négociation et rédaction de renouvellement de bail avec ou sans variation de loyer (sur le loyer annuel HT et HC) Minimum de facturation 450 € TTC	5,42%	6,50%
Gestion financière		
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	21,33 €	25,60 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers :		
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	204,91 €	245,89 €
▪ par lot complémentaire sur un même immeuble	4,79 €	5,75 €
■ Traitement et analyse d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail, négociation d'un protocole de résiliation, information triennale des travaux au locataire, traitement et analyse d'une fin de bail dérogatoire		à la vacation horaire
Gestion technique		
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)		à la vacation horaire
■ Frais visite patrimoniale avec rapport détaillé selon superficie du local :		
▪ 0 à 250 m ²	116,66 €	140,00 €
▪ au-delà de 251 m ² (au delà d'une heure)		à la vacation horaire
■ Réalisation de la visite virtuelle 360 °	54,17 €	65,00 €
Représentation et procédure		
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)		à la vacation horaire

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES <u>Gestion Immeuble Total</u>	€ HT	€ TTC
Gestion immeuble		
Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles		
■ Forfait trimestriel (visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	59,17 €	71,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	110,17 €	132,20 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	161,42 €	193,70 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer un plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...		à la vacation horaire

Vacation Horaire	116,66 € / h.	140 € / h.
-------------------------	---------------	------------

Barème en vigueur au 01/09/2024 pour tout mandat de gestion locative conclu ou renouvelé expressement à compter de cette date.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 1er septembre 2024

FONCIA LVM - Siège social : 2-4 Boulevard de la gare - 95210 SAINT GRATIEN RCS PONTOISE 304 970 726